

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 mai 2019 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
 - 6.2. Activité de formation pour le directeur général
 - 6.3. Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535
 - 6.4. Achat de toiles solaires pour le bâtiment administratif
 - 6.5. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2019
 - 6.6. Procédure sur le traitement des plaintes formulées dans le cadre d'adjudication d'un contrat
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Adoption des rapports annuels relatifs au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie
 - 7.2. Plainte concernant des chiens et l'éclairage extérieur (145 route 297)
8. **Transport**
 - 8.1. Marquage de la ligne jaune centrale sur la chaussée des chemins municipaux
 - 8.2. Balayage des rues du village
 - 8.3. Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
 - 8.4. Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux
 - 8.5. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2019-2020
 - 8.6. Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2019-2020
 - 8.7. Appel d'offres public – Cession du camion de service Ford F-450 2001
 - 8.8. Location d'une camionnette de service pour le département des travaux publics
 - 8.9. Réclamation pour le coût de réparation d'une enseigne du gîte Terre-Eau-Ciel
 - 8.10. Achat de pneus pour le camion de déneigement Western Star
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Appui à la demande de Madame Maggie Beaulieu-Pelletier auprès de la CPTAQ
 - 10.2. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2019 (Innergex)
 - 10.3. Invitation à la Journée de mobilisation du milieu rural de La Matanie (25 mai 2019 à 9h)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2019
 - 11.2. Demande d'aide financière pour la création d'un parcours actif (PRIMADA)

- 11.3. Les 23^e Journées de la culture du 27 au 29 septembre 2019
- 11.4. Participation et planification de la semaine de la municipalité
- 11.5. La Table en loisir de La Matanie – Demande de soutien financier pour le rallye intermunicipal
- 12. Suivi de la dernière période de questions**
- 13. Divers**
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2019-082 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 mai 2019 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation des procès-verbaux*

2019-083 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2019 À 19 H

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la consultation publique du 1^{er} avril dernier à 19 h;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la consultation publique du 1^{er} avril 2019 à 19 h tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2019-084 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2019 À 20 H

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} avril dernier à 20 h;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 1^{er} avril 2019 à que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2019-085 APPROBATION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2019 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	83 074.87	\$
Liste des comptes payés (chèque #7684)	734.72	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500579 au #500602)	14 690.57	\$
Total des comptes	98 500.16	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Un point a été soulevé en lien avec la semaine de la municipalité.

6.1. *Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la conseillère au siège #1, Madame Odette Simoneau, a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2. *Activité de formation pour le directeur général*

2019-086 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant le programme de perfectionnement offert par l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à l'activité de perfectionnement suivant :

- « **Les ressources humaines, un casse-tête? Les meilleures pratiques et outils pour s'y retrouver** » offerte par l'ADMQ qui aura lieu à Matane le 27 mai 2019 au montant de 316 \$ plus les taxes;

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535*

2019-087 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC XEROX JUSQU'AU 31 MAI 2020 POUR L'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR ACTUEL

Considérant les nouvelles modalités du contrat de service avec Xerox à partir du 1^{er} juin 2019;

Considérant que le remplacement du photocopieur actuel a été réévalué avec de nouveaux contrats de service;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de conserver le photocopieur multifonction Xerox Workcentre 7535 actuel et de renouveler le contrat de service avec Xerox jusqu'au 31 mai 2020. Les tarifs au compteur sont de 0,011 \$ la copie monochrome et 0,095 \$ la copie couleur excédentaire aux 500 premières copies couleurs (frais de base 47,50 \$ par mois pour la couleur).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Achat de toiles solaires pour le bâtiment administratif*

2019-088 ACHAT DE TOILES SOLAIRES POUR LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF

Considérant qu'il a lieu de remplacer les stores du bâtiment administratif;

Considérant les sommes prévues au programme triennal des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser l'achat de douze (12) toiles solaires pour les fenêtres du bâtiment administratif au montant approximatif de 230 \$ l'unité (2 760 \$ pour l'ensemble) plus les taxes.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. *Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2019*

2019-089 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août 2019 (13 jours au total). Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.6. *Procédure sur le traitement des plaintes formulées dans le cadre d'adjudication d'un contrat*

2019-090 PROCÉDURE SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT – MAI 2019

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a) d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;

- b) d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eût été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;
- c) d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : baiedessables@lamatanie.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a) Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b) Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c) S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d) Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e) Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f) Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- a) N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- b) Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- c) Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. Adoption des rapports annuels relatifs au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie

2019-091 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL RELATIF AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES – 1^{ÈRE} ANNÉE

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 1^{er} mai 2016;

Considérant que l'action #54 du plan de mise en œuvre de ce schéma est de produire et d'adopter un rapport d'activité annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies pour la première (1^{ère}) année telle que produit par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2019-092 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL RELATIF AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES – 2^E ANNÉE

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 1^{er} mai 2016;

Considérant que l'action #54 du plan de mise en œuvre de ce schéma est de produire et d'adopter un rapport d'activité annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies pour la deuxième (2^e) année telle que produit par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. Plainte concernant des chiens et l'éclairage extérieur (145 route 297)

La plainte a été transmise au parrain de la Sûreté du Québec, le sergent Gabriel Kelly. Ce dernier rencontrera les parties concernées et fera rapport à la municipalité.

8.1. Marquage de la ligne jaune centrale sur la chaussée des chemins municipaux

2019-093 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant la résolution #2019-068 relative à l'appel d'offres sur invitation pour le marquage routier;

Considérant que l'invitation a été lancée à cinq (5) entrepreneurs situés au Québec;

Considérant que nous avons reçus les soumissions suivantes :

- Multi-Lignes de l'Est au montant de 183.8951 \$ du kilomètre linéaire plus les taxes;
- Permaligne inc. au montant de 187.00 \$ du kilomètre linéaire plus les taxes;
- Lignes Maska au montant de 310.00 \$ du kilomètre linéaire plus les taxes
- Marquage et Traçage du Québec au montant de 350.00 \$ du kilomètre linéaire plus les taxes;
- Pavagex au montant de 900.00 \$ du kilomètre linéaire plus les taxes.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'accepter la soumission de Multi-Lignes de l'Est au prix de 183.8951 \$ du kilomètre linéaire plus les taxes pour le marquage de la ligne jaune centrale dans tous les chemins municipaux asphaltés le tout tel que mentionné dans le document d'appel d'offres sur invitation.

Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est mandaté pour effectuer la surveillance et la supervision de ces travaux. Le coût de ces travaux de marquage routier est évalué à 3 385.51 \$ plus les taxes et sera payé à même les dépenses de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Balayage des rues du village*

2019-094 BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE

Considérant qu'il est nécessaire de balayer les rues du village afin d'éliminer la poussière occasionnée par la circulation automobile;

Considérant que le balayage des trottoirs sera effectué par le personnel de la municipalité;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès de différentes entreprises de la région afin d'obtenir le taux horaire pour un balai de rue mécanique;

Considérant que la durée des travaux est estimée à +/- 11 heures;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de mandater « Transport Martin Alain inc. » de Sayabec pour le balayage des rues du village au tarif horaire approximatif de 145 \$ plus les taxes (145 \$ en 2018). Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sera responsable de la supervision de ces travaux de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Nivelages des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)*

2019-095 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que le conseil municipal désire poursuivre les travaux de remise en forme des chemins municipaux réalisés au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux pour l'année 2019 par « Transport Martin Alain inc. » au tarif horaire 145 \$ plus les taxes (125 \$ en 2018). La cédule des travaux se détaille comme suit :

- une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux en mai;
- un nivelage de surface juste avant l'épandage de l'abat-poussière en juin;
- un nivelage de surface à l'automne (septembre ou octobre).

Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux tout en respectant le cadre budgétaire établi (+/- 50 heures au total).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. *Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux*

2019-096 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'achat, la livraison et l'épandage de 7 000 litres d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 35 %) chez « Les Aménagements Lamontagne inc. » au montant de 0,39 \$/litre pour un total de 2 730 \$ plus les taxes (0,39 \$/litre en 2018).

L'épandage de l'abat-poussière s'effectuera aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 200 mètres en face des résidences et à certaines intersections selon un taux d'épandage de 2 750 litres du kilomètre. Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.5. *Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2019-2020*

2019-097 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2019-2020

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et la livraison de 200 tonnes métriques sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux. Un prix fixe, la tonne métrique tamisée et livrée, sera demandé et devra être valide, jusqu'au 30 juin 2019. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Les Entreprises d'Auteuil et fils inc.
- Ferme Annick inc.
- Entreprise Gilles Fournier.

Le devis tel que préparé par le directeur général est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 27 mai 2019 à 11 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.6. *Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2019-2020*

2019-098 ACHAT DE SEL DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020

Considérant que « Mines Seleine » nous a soumis son prix pour le sel de déglacage en vrac pour la prochaine saison hivernale 2019-2020;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sel de déglacage requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'acheter environ 15 tonnes métriques de sel de déglacage chez « Mines Seleine » au montant de 111,75 \$ (110,75\$ en 2018) la

tonne métrique plus les taxes. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à engager un entrepreneur local pour le transport du sel de déglçage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.7. *Appel d'offres public – Cession du camion de service Ford F-450 2001*

2019-099 DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA CESSIION DU CAMION DE SERVICE DE MARQUE FORD MODÈLE F-450 DE L'ANNÉE 2001

Considérant l'achat d'un nouveau camion de service de marque Ford modèle F-550 en vertu de la résolution #2018-194;

Considérant qu'il est devenu nécessaire de disposer du vieux camion de service de marque Ford modèle F-450 de l'année 2001 devenu excédentaire;

Considérant l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* relatif à l'aliénation de bien par une municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'aliéner par soumissions publiques le camion de service de marque Ford modèle F-450 de l'année 2001. La mise minimale est fixée à 1 000 \$.

Il est également résolu d'afficher la demande de soumissions publiques par avis public, à l'affichant dans le journal « Brick à Brack », les sites Internet « Kijiji » et « LesPacs ».

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 27 mai 2019 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.8. *Location d'une camionnette de service pour le département des travaux publics*

2019-100 LOCATION D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que le moteur du camion de service F-450 est rendu défectueux;

Considérant le nouveau camion de service de marque Ford modèle F-550 en vertu de la résolution #2018-194 sera disponible seulement vers la fin du mois de mai 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser la location d'une camionnette de service auprès de Location Sauvageau pour cette période au tarif mensuel de 1 188 \$ plus les taxes (39,60\$ par jour).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.9. *Réclamation pour le coût de réparation d'une enseigne du gîte Terre-Eau-Ciel*

2019-101 RÉCLAMATION POUR LE COÛT DE RÉPARATION D'UNE ENSEIGNE AU GÎTE TERRE-EAU-CIEL

Considérant que dans une lettre datée du 26 avril 2019, Madame Françoise Vaillancourt et Monsieur Jean Thivierge réclament à la municipalité le coût de la réparation de leur enseigne pour leur gîte situé au 90-1 rue de la Mer;

Considérant que le bris de l'enseigne a été constaté par les propriétaires en février 2019 et que ces derniers tiennent responsable les travaux de déneigement de la municipalité;

Considérant le délai écoulé entre la constatation du bris et cette réclamation;

Considérant le manque de preuve fournis par les demandeurs dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'aviser les réclamants que la Municipalité de Baie-des-Sables n'assumera pas le coût de la réparation de l'enseigne et recommande à tous les propriétaires d'aviser dans les meilleurs délais la municipalité lorsqu'un bris est constaté à leur propriété ou leur bien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.10. *Achat de pneus pour le camion de déneigement Western Star*

2019-102 ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT WESTERN STAR

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à procéder à l'achat et l'installation de huit (8) pneus arrières sur le camion de déneigement Western Star chez Pneus du Parc au montant approximatif de 3 166 \$ plus les taxes. Si requis, un transfert de crédits budgétaires entre les postes de déneigement est autorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Appui à la demande de Madame Maggie Beaulieu-Pelletier auprès de la CPTAQ*

2019-103 APPUI À LA DEMANDE DE MADAME MAGGIE BEAULIEU-PELLETIER AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que Madame Maggie Beaulieu-Pelletier demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour acquérir une parcelle de terrain et démarrer une entreprise agricole durable visant la production biointensive de produits maraîchers diversifiés;

Considérant que cette demande vise à permettre l'aliénation et le lotissement d'une parcelle de terrain située en zone agricole appartenant au Groupe Pelletier Gaspésie inc.;

Considérant que la parcelle de terrain visée par cette demande est située sur le territoire de Baie-des-Sables, soit une partie des lots 517, 518, 519, 520 et 521 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que le terrain visé par cette demande a une superficie totale d'environ 6,6 hectares;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet du demandeur n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant et permettra, au contraire, d'accroître la valeur agricole de cette parcelle de terrain;

Considérant que le projet améliorera les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la communauté qui est visée par une faible densité d'occupation du territoire;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de Madame Maggie Beaulieu-Pelletier datée du 22 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2019 (Innergex)

La conseillère au siège #1, Madame Odette Simoneau, divulgue la nature générale de son intérêt sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

2019-104 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER POUR L'ANNÉE 2019 (INNERGEX)

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc.;

Considérant que le promoteur a fusionné avec Innergex et que la nouvelle entité portera dorénavant le nom d'Innergex Cartier SEC;

Considérant les recommandations émises par la Corporation de développement de Baie-des-Sables pour le versement des aides financières dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier pour l'année 2019;

Considérant qu'il reste un solde affecté (retenue) pour l'année 2018 d'un montant de 375 \$ pour le Club de ski de fond de Baie-des-Sables;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Cartier pour 2019 est de 26 015,65 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter les projets retenus par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 23 avril 2019 et de demander à Innergex Cartier SEC de verser les sommes suivantes directement aux organismes retenus :

SOUTIEN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT	
Corporation de Développement de Baie-des-Sables (Fonds de roulement)	1 015.65 \$

VOLET I (Montant disponible en 2019 : 5 000 \$)	
Organismes retenus	Montant
Cercle de Fermières de Baie-des-Sables	967.74 \$
Club de ski de fond de Baie-des-Sables	700.00 \$
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables	645.16 \$
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables	645.16 \$
Garde paroissiale de Baie-des-Sables	645.16 \$
Comité culturel de Baie-des-Sables	590.32 \$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables	322.59 \$
Comité de la bibliothèque municipale de Baie-des-Sables	161.29 \$
Comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables	161.29 \$
Dekhockey Baie-des-Sables	161.29 \$
TOTAL – VOLET I	5 000.00 \$

VOLET II (Montant disponible en 2019 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Comité des Fêtes du 150 ^e de Baie-des-Sables (Festivités du 20 au 28 juillet 2019)	11 000 \$	0 \$	11 000 \$	0 \$

Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la Résidence des Sables)	7 000 \$	0 \$	7 000 \$	0 \$
École Assomption (Réfection de la cour d'école)	2 000 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000 \$	0 \$	20 000 \$	0 \$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0 \$			

Les commandites dans le cadre du volet II seront exceptionnellement versées en totalité à la signature de l'entente.

Il est également résolu de remercier les membres de la Corporation de développement pour l'analyse des demandes.

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex Cartier SEC et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) ayant votés.

10.3. Invitation à la Journée de mobilisation du milieu rural de La Matanie (25 mai 2019 à 9h)

Le service de développement rural de la MRC de La Matanie invite les élus municipaux, les directeurs municipaux et les administrateurs des corporations de développement local à une demi-journée spécialement conçue pour renforcer leur rôle comme acteur clé du développement local. Cette demi-journée aura lieu le samedi 25 mai 2019 à 9h00 au centre communautaire Gabriel-Raymond de Baie-des-Sables.

11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2019

2019-105 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2019

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2019-016;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'établir les modalités suivantes pour le terrain de jeux à l'été 2019 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école, sur le site Internet de la municipalité et la page Facebook du Services des loisirs de Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer;
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 1^{er} juin au 21 juin 2019;
- Fiche d'inscription à compléter, à signer par les parents et à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 80 \$ par enfant pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription (Règlement de tarification numéro 2018-05);
- Frais d'inscription flexible de 40 \$ par enfant par semaine, non décomposable (Règlement de tarification numéro 2018-05);
- Période d'opération : du 2 juillet au 9 août 2019 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 8 h à 17 h 30 (9 h 30 par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du terrain de jeux. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au terrain de jeux pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Une feuille de directives sera remise à chaque parent au début du terrain de jeux (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;

- Une grille des présences au terrain de jeux sera également complétée par les animateurs;
- Le nombre maximal d'inscriptions est fixé à 40 jeunes par semaine.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du terrain de jeux et cela, en collaboration avec la coordonnatrice en loisir, Madame Daphné St-Onge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Demande d'aide financière pour la création d'un parcours actif (PRIMADA)

2019-106 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CRÉATION D'UN PARCOURS ACTIF (PRIMADA)

Considérant les besoins constatés pour des aménagements favorisant un mode de vie physiquement actif et un milieu de vie propice pour la marche;

Considérant que le besoin ci-haut mentionné fait partie du plan d'action de la *Politique des aînés de Baie-des-Sables*;

Considérant la possibilité de financer une partie du projet de parcours actif via le *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)*;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)*;

Que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités incluent dans le Guide du programme qui s'appliquent au projet;

Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles (4 000 \$ sur un coût global de 20 000 \$) et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière, à assumer tous les coûts non admissibles au programme et tout dépassement de coût associés au projet;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à signer tous les documents pouvant donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Les 23^e Journées de la culture du 27 au 29 septembre 2019

2019-107 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Baie-des-Sables et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de Baie-des-Sables a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu que la municipalité de Baie-des-Sables, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. Participation et planification de la semaine de la municipalité

La Semaine de la municipalité se tiendra dorénavant lors de la deuxième semaine de septembre. Cette année elle se tiendra du 8 au 14 septembre 2019.

11.5. La Table en loisir de La Matanie – Demande de soutien financier pour le rallye intermunicipal

2019-108 LA TABLE EN LOISIR DE LA MATANIE – SOUTIEN FINANCIER AU RALLYE INTERMUNICIPAL : LES TRÉSORS DE LA MATANIE

Considérant que la *Table en loisir de La Matanie* est un regroupement volontaire des représentants des comités de loisirs (ou de développement) de l'ensemble des municipalités de la MRC;

Considérant que le CISSS et l'URLS accompagnent cette Table de concertation dans la mise en œuvre de projets intermunicipaux;

Considérant que lors de la dernière *Table en loisir de la Matanie*, les membres ont décidé d'organiser la deuxième édition du « Rallye intermunicipal : Les trésors de La Matanie »;

Considérant que ce rallye a comme objectif de faire connaître les municipalités rurales de la Matanie aux autres et qu'il se veut familial et rassembleur;

Considérant que deux (2) rallyes seront organisés dans La Matanie : un le dimanche 8 septembre et l'autre le dimanche 22 septembre 2019. L'un se déroulera dans l'est et l'autre dans l'ouest de la MRC;

Considérant que la population en général sera invitée à venir y participer en famille ou entre amis;

Considérant que des bénévoles dans notre municipalité ont déjà confirmé leur volonté de préparer les questions du rallye et de s'occuper de l'accueil de participants;

Considérant que la *Table en loisirs de La Matanie* demande à la municipalité une contribution financière de 100 \$ afin d'avoir une deuxième édition intéressante et de pouvoir offrir aux gagnants des prix intéressants;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de contribuer financièrement à la deuxième édition du « Rallye intermunicipal : les trésors de La Matanie » au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

Les points suivants ont été soulevés :

- Emplacement du terrain de jeux durant les festivités du 150^e de Baie-des-Sables;
- Assemblées publiques de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC de La Matanie;
- Invitation au brunch du Club des 50 ans et plus (dernier avant la pause de l'été).

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Ponceau partiellement obstrué à l'intersection de la route Ross et du 4^e Rang Est;
- Marquage routier;
- Nombre d'années restant aux contributions d'Innergex Cartier SEC;
- Rallye intermunicipal;
- Lancement de la programmation des festivités du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables;
- Ponceau endommagé à l'extrémité ouest de la rue de la Mer.

15. *Levée de l'assemblée*

2019-109 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire